

MÉTAUX RUSSEL FAIT LE POINT SUR SA TRANSACTION AVEC SAMUEL, SON & CO., LIMITED

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

TORONTO, le 15 avril 2024 /CNW/ - Métaux Russel inc. (TSX: RUS) fait le point sur sa transaction précédemment annoncée (la « transaction ») visant l'acquisition de sept centres de service de Samuel, Son & Co., Limited (« Samuel »). L'examen de la transaction par le Bureau de la concurrence est en cours, et le Bureau de la concurrence a avisé Métaux Russel et Samuel qu'il avait des préoccupations liées à un segment restreint de produits dans une région donnée. Métaux Russel et Samuel continuent de collaborer de façon constructive avec le Bureau de la concurrence dans le but de résoudre ce problème. Dans le cadre du dialogue en cours, Métaux Russel et Samuel se sont engagés auprès du Bureau de la concurrence à respecter un échéancier qui lui permettra de poursuivre son enquête et de faire progresser les discussions. Par conséquent, on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue soit conclue au cours du deuxième trimestre de 2024.

La clôture de la transaction demeure assujettie à un certain nombre de conditions habituelles, y compris l'obtention de l'approbation en vertu de la Loi sur la concurrence.

À propos de Métaux Russel inc.

Métaux Russel est l'une des plus grandes sociétés de distribution de métaux en Amérique du Nord avec un intérêt grandissant pour le traitement à valeur ajoutée. Elle exerce ses activités dans trois segments : les centres de services, les magasins du secteur de l'énergie et les distributeurs d'acier. Son réseau de centres de services propose une vaste gamme de produits de métaux dans diverses tailles, formes et spécifications, y compris des produits d'acier au carbone laminés à chaud et finis à froid, des tuyaux et des produits tubulaires, de l'acier inoxydable, de l'aluminium et autres métaux spécialisés non ferreux. Ses magasins du secteur de l'énergie proposent une gamme de produits spécialisés qui cible les besoins des clients du secteur. Ses distributeurs d'acier vendent de grandes quantités d'acier à d'autres centres de services et à de grands fabricants d'équipement principalement en l'état.

Mise en garde au sujet de l'information prospective

Certains énoncés contenus dans le présent communiqué constituent des énoncés prospectifs ou des renseignements au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables concernant, entre autres, des énoncés des parties qui collaborent avec les organismes de réglementation pour résoudre les questions décrites aux présentes, les avantages prévus de la transaction, le moment de la conclusion de la transaction et la capacité des parties à satisfaire aux conditions de la clôture de la transaction. Rien ne garantit que la transaction proposée aura lieu, ou qu'elle aura lieu selon les modalités exactes envisagées dans le présent communiqué de presse et les divulgations antérieures. Les énoncés prospectifs se reconnaissent souvent, mais pas toujours, à l'emploi de mots comme « s'attendre à », « peut », « sera », « pourrait », « devrait », « croire » et autres expressions semblables. Les énoncés prospectifs reposent nécessairement sur des estimations et des hypothèses qui, tout en étant considérées comme raisonnables par la société, comportent des risques et des incertitudes, connus et inconnus, et d'autres facteurs faisant en sorte que les résultats ou les faits réels pourraient différer sensiblement de ceux prévus dans les énoncés prospectifs.

Bien que nous estimions que les attentes exprimées dans nos énoncés prospectifs sont raisonnables, rien ne garantit que ces attentes se matérialiseront. Le lecteur ne doit pas se fier sans réserve aux énoncés prospectifs inclus dans le présent communiqué. Un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les résultats et les événements réels diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus dans les renseignements prospectifs ou pourraient faire changer nos objectifs, nos stratégies et nos intentions actuels. Ces risques, incertitudes et autres facteurs comprennent, entre autres, la possibilité que la transaction ne soit pas réalisée dans le délai prévu ou du tout; le défaut d'obtenir les approbations réglementaires nécessaires, dans le délai prévu ou du tout; le défaut de réaliser les avantages prévus de la transaction dans le délai prévu ou du tout; et les conditions économiques, commerciales et politiques générales. Ces énoncés ne sont valables qu'à la date du présent communiqué et, sauf dans les cas où la loi nous y oblige, nous ne nous engageons nullement à mettre ces énoncés à jour.

Si vous ne voulez plus recevoir nos communiqués, vous pouvez vous désabonner de notre liste d'envoi en nous envoyant un courriel à subscriber@russelmetals.com, ou en communiquant avec notre service des Relations avec les investisseurs au : 905 816-5178.

Pour des renseignements complémentaires communiquer avec :

Martin L. Juravsky

Vice-président directeur et chef de la direction des finances

Métaux Russel inc.

(905) 819-7361

Courriel: info@russelmetals.com

Site Web: www.russelmetals.com